

Flagrant délit de vol : ne comprenez pas le français, et vous serez relâché...

Lors de ma petite promenade matinale sur Sud Ouest.com en espérant y trouver un article sur la démission du Hollandais-Volant appelé également le Pédalo-Fantôme ou encore Daft-Punk, je suis lourdement tombé sur un article, j'ai quelques hématomes dans les yeux et plusieurs fractures aux neurones. Je vous écris des urgences où je dois patienter encore 4 heures avant d'être pris en charge, les ayant-droit AME et CMU étant prioritaires et nombreux, je suis l'ayant-devoir qui doit prendre son mal en patience.

De quoi parle donc cet article qui me fit chuter ? Asseyez-vous et mettez une paire de lunettes de soleil avant de lire ce qui suit :

*La zone commerciale d'Angoulins (au sud de la Rochelle) connaît actuellement une recrudescence de vols. Mardi, vers 16 heures, les gendarmes de la communauté de brigades de Châtelailon – La Jarrie, en patrouille dans la zone, ont été successivement **alertés par les gérants des magasins Géo et Sport 2000 pour des vols à l'étalage.***

*Après visionnage des enregistrements vidéo, **trois individus ont été identifiés et repérés** à proximité, dont un couple qui a tenté de prendre la fuite à la vue des militaires. Une cinquantaine de vêtements ont été retrouvés sur ces personnes de nationalité arménienne et dans leur voiture. **Faute de traducteur disponible dans l'heure pour leur notifier leurs droits, les gendarmes ont été contraints de les relâcher.***

Beau « flag » selon les gendarmes, vidéo, objets volés retrouvés sur eux et dans leur voiture mais, mais, mais on ne les embarque pas ? Ben non, on les relâche. Même pas une garde

à vue. J'en connais pourtant qui sont restés 45 heures en GAV pour avoir porté un T-Shirt rose acheté et non pas volé. Ah oui mais là c'est différent, les GAV parlaient français, ils ont pu comprendre la notification de leurs droits, à savoir que de façon arbitraire on les colle dans une cellule avec des pochtrons et des voyous et qu'ils ferment leur grande gueule.

« Moi pas français, moi arménien, pas comprendre français mais savoir si pas notification droit alors moi libre ». Ben voyons, ils ne parlent pas le français mais savent lire le Code Civil Français et en savent certainement plus que moi sur leurs droits. Maintenant qu'ils sont remis en circulation en vertu de nos lois débiles, rien ne les empêche de faire quelques kilomètres et de continuer leur razzia dans d'autres boutiques, de siphonner votre réservoir et de repartir en toute impunité dans leur Arménie natale qui ne parle que l'arménien sauf quelques notions de français, notions acquises au travers des cours dispensés par internet par des associations françaises sponsorisées par vos impôts qui vous apprennent comment gruger l'Etat Français.

En France bisounours, il vaut mieux être arménien ou autre qu'un français qui ose parler d'incompétence, pour un mot français jugé non conforme à la pensée unique on vous envoie en correctionnelle. La balance de la Justice est complètement dérégulée puisqu'un mot pèse plus lourd qu'un acte délictueux confirmé. Il n'y a pas meilleure façon d'attirer les étrangers avides de nos richesses qui forcément se réduisent à longueur de câbles de cuivre dérobés (je rappelle aux lecteurs qu'un simple câble de cuivre peut connecter un système d'alarme de santé pour personnes âgées à un centre d'urgence, et que si pas câble alors reste option morgue).

– Jhvtdrwpop, seood^^s aaalah cdjheus vghjjoiz !

– Chef ! Ch'comprends rien à qui m'dit, ch'fais quoi ?

– Parle pas français ?

- Non chef, il est étranger et il habite à 4500 kilomètres d'ici.
- Bon ben on applique la procédure, on prend son nom et on le relâche.
- Bien reçu chef mais on fait quoi du cadavre qui est dans le coffre ?
- Ca dépend, il est français ou pas le cadavre ? Parce que si il est étranger vous prenez son nom et on le relâche, si il est français c'est direction le trou.

Philippe Legrand

Source

ici: <http://www.sudouest.fr/2014/02/21/interpellations-de-plusieurs-voleurs-1468608-1294.php>